



CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2023-41

<u>Membres en exercice</u> :	16	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures trente minutes,	
<u>Absents</u> :	02	le Conseil municipal de la Commune de NEYDENS, dûment convoqué, s'est	
<u>Pouvoirs</u> :	01	réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Carole	
		VINCENT, Maire.	
<u>Présents</u> :	14	Date d'envoi de la convocation du conseil municipal :	21/06/2023
		Date d'affichage de la convocation du conseil municipal :	21/06/2023
<u>Nombre de suffrages exprimés</u> :	15		

Présents : Carole VINCENT – Jean-Charles LAVERRIERE – Véronique VERGUET – Christophe DESBIOLLES – Jean AMELINE – Levent BAYAT – Eve ROUKINE – Lionel VESIN – André VALLI – Alan SORRENTI – Michèle DUVAL – Bernard CHAUTEMPS – Sophie MULLER-COWLEY – Jean-Pascal MEGEVAND

Absents ayant donné pouvoir : Sophie GIROD donne pouvoir à Levent BAYAT – Jérôme DEMIET donne pouvoir à Carole VINCENT

Absents sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : Eve ROUKINE

Délibération n°2023-41 : Attribution des subventions aux associations 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU l'avis de la Commission de la Vie locale du 13 juin 2023,

CONSIDERANT que la Commune de Neydens apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

CONSIDERANT l'analyse des dossiers de demande de subvention.

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Levent BAYAT, Conseiller municipal délégué aux associations,

Le pouvoir de Monsieur Jérôme DEMIET n'est pas comptabilisé, il ne prendra pas part au vote.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ACCORDE les subventions aux associations pour 2023 selon le détail ci-dessous :

ASSOCIATION	Montant
Club des Tulipes	1 000 €
Amicale des donneurs de sang	200 €
AICA L'écho du Salève	1 000 €
Comité des fêtes	3 000 €
Les trésors de Laurent	4 000 €
Les sentiers de Neydens	1 300 €
Union Salève Foot	3 000 €
SOS Calvaires	500 €
Apollon 74	500 €
Tournesol	135 €
CSFS Pays de Savoie	100 €
Handball Club du Genevois	450 €
Groupement des Lieutenants de Louveterie 74	100 €
TOTAL	15 285 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de la Commune au chapitre 65.

AUTORISE Madame le maire à signer toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré à NEYDENS, le 27 juin 2023

Le Maire,



Carole VINCENT

Le secrétaire de séance,



Eve ROUKINE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.